



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 28/06/2022

RESULTAT DU VOTE
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 21
Voix favorables : 21
Voix défavorable : 0
Abstention : 0

DELIBERATION
n° CA 2022 - 64

relative au budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles article R719-51 à R719-112,

Vu le décret 2013-756 du 19 mars 2013,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte le budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2022 :

Plafond emplois Etat 1 035

Plafond emplois sur ressources propres260

Plafond global 1 295

Le tableau des emplois est annexé à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK